PRÉFET
DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNION EUROPEENNE

l'Europe s'engage à Mayotte

ANNEXE 2 : CONVENTION DE MANDAT DE GESTION ET DE PAIEMENT

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION /NE RIEN INSCRIRE
N° SAFRAN : |__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__|
DATE DE RECEPTION : |__||__|/|__||__|/|__||__||__||__|

Je soussigné (A) Madame, Monsieur :

Né(e) le

à :

Demeurant à :

Mandant agissant en qualité de (préciser : agriculteur déclaré à la PAC en 2026, préciser le numéro PACAGE, etc…)

Si représentant d'une personne morale :

Représentant de :

Ayant son siège à :

N° SIRET :

Autre (préciser la fonction si vous n'êtes pas le représentant légal) :

désigne comme mandataire (B) Madame/Monsieur

Né(e) le : , à :

Demeurant à

Si représentant d'une personne morale :

Représentant de :

Ayant son siège à :

N° SIRET :

Autre (préciser la fonction si vous n'êtes pas le représentant légal) :

QUI ACCEPTE LE MANDAT au titre de l'aide à l'accompagnement à la plantation et à la gestion durable des haies dans le cadre du Pacte en faveur de la haie et de la planification écologique

Pour,

- Réaliser les actions suivantes :
  - Constituer et suivre le dossier de demande d'aide à l'investissement ;
  - Réalisation et suivi des travaux relatifs au projet ;
  - Réalisation et suivi des entretiens.

Surface concernée :

En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties du présent mandat, celle-ci devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte (DAAF) et prendra effet huit jours après la date de réception de la résiliation.

Je demeure responsable de l'ensemble des engagements relatifs à l'aide précisée ci-dessus notamment du remboursement des sommes indûment perçues.

Date et signature du Mandant (A) A faire précéder de la mention « Lu et approuvé, bon pour pouvoir »	Date et signature du Mandataire (B) A faire précéder de la mention « Lu et approuvé, bon pour pouvoir »

Il est rappelé que le mandat est personnel ; il n'est ni cessible ni transmissible. Pièces à joindre obligatoirement pour le mandataire et, en cas de mandat de paiement, pour les mandants signataires d'un mandat sous-seing privé :

Représentant d'une personne morale :

- Représentant légal : précision de la qualité dans le mandat et copie de la pièce d'identité
- Autre ou si qualité non précisée : copie du pouvoir habilitant à représenter la personne morale (si GAEC, pouvoir signer de l'ensemble des associés) et copie de la pièce d'identité.

Personne physique : Copie de la pièce d'identité.